

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

---

Délibération n° 86-13 du 27 juin 1986  
relative à l'implantation des locaux de la délégation  
de Basse-Normandie

---

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin  
Seine-Normandie :

**DELIBERE**

**Article 1 -**

Le conseil d'administration donne son avis favorable au principe d'une nouvelle implantation pour la délégation de Basse-Normandie de l'agence dans un immeuble à construire sur le parc tertiaire d'Hérouville-Saint-Clair (14), 1 rue de la Pompe.


**Article 2 -**

Le conseil d'administration autorise le directeur à signer l'acte d'acquisition du terrain, à signer tous contrats nécessaires à la construction de l'immeuble, et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

**Article 3 -**

Le conseil d'administration charge le directeur de négocier avec le Ministère de l'Agriculture la revente des locaux dont l'agence est propriétaire, 6 boulevard du Général Vannier à Caen (14), et l'autorise à signer le contrat de vente et à procéder aux formalités nécessaires.

**Le Secrétaire**  
**Directeur de l'agence**

  
Claude FABRET

**Le Président**  
**du conseil d'administration**

  
Olivier PHILIP

